



## Les réunions de Charm El Cheikh et l'évolution des relations arabo-africaines

Par : L'ambassadeur Salah El Dine Abdel Sadeq  
Président de l'Organisme général de l'Information



**L**a politique égyptienne joue un rôle important sur les deux plans arabe et africain, compte tenu du poids civilisationnel de l'Égypte et sa qualité de protagoniste régional, arabe et africain. En fait, l'Égypte représente, du point de vue historique et stratégique, un pont de liaison important entre les Arabes et l'Afrique. Une réalité que le compte rendu et les travaux des réunions conjointes du parlement arabe et panafricain ont traduite dans la ville de Charm El Cheikh, le 10 octobre 2016, en marge des festivités de l'Égypte à l'occasion du 150<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation de la vie parlementaire en Égypte. Cette réunion, tenue pour la première fois entre les deux parlements, est à l'instar d'une instance politique pour l'évolution des relations arabo-africaines aux divers niveaux parlementaires et politiques.

Dans ce contexte, on peut dire que les réunions de Charm El Cheikh transmettent plus d'un message aux milieux régional et international qui témoignent actuellement de situations troublées et d'évolutions géostratégiques sans pair, qui visent à :

**Premièrement** : Instaurer des bases arabo-africaines conformément à des principes institutionnels stables. Ces principes seront posés par les représentants des peuples et des parlements arabes et africains à l'écart des pressions provoquées par les crises politiques et économiques qui environnent l'action des représentants exécutifs.

**Deuxièmement** : Formuler une vision réaliste du présent et de l'avenir des relations arabo-africaines, dans le cadre desquelles le peuple représente la force motrice de cette formulation et de son évolution, de sorte à permettre sa continuité et à dépasser l'image intellectuelle erronée chez les deux parties.

**Troisièmement** : Consacrer les efforts égyptiens à la tenue des Conférences et des Sommets africains qui cherchent à élaborer une nouvelle formulation du rôle mondial du continent africain dans les divers plans politique, sécuritaire et économique. Citons par exemple le Sommet des trois groupes, le Forum de l'investissement en Afrique, les réunions des ministres de la défense

du Sahel et du Sahara...etc.

Sur ce, la Déclaration de Charm El Cheikh, émise à la fin de la séance conjointe du parlement arabe et du parlement panafricain sous le slogan de : « Partenariat stratégique afro-arabe » a insisté sur le rôle des parlementaires dans la confirmation de constantes importantes de l'action arabo-africaine, dont les plus célèbres sont :

- Encourager les gouvernements à évoluer la coopération afro-arabe pour relever les défis actuels dans la région africaine et arabe, surtout dans les domaines de la réalisation du développement global et de l'égalité sociale conformément aux objectifs du partenariat stratégique arabo-africain.
- Promouvoir les relations parlementaires en adoptant l'idée de la création de groupes d'amitié parlementaires afro-arabes.
- Prendre conjointement l'initiative de créer un Forum parlementaire afro-arabe en marge des réunions officielles des parlements internationaux et des organismes continentaux, régionaux et internationaux.

- Réexaminer les législations relatives à la lutte contre le terrorisme, de sorte à se conformer avec les nouveaux défis et avec le déploiement des organisations et des groupes terroristes.

- Se lancer vers la complémentarité économique en tant que partie intégrale du système national de sécurité des peuples arabes et africains.

Dans le but de soutenir les efforts parlementaires et populaires pour évoluer l'action arabo-africaine tous azimuts, l'Organisme général de l'Information discute à travers son périodique scientifique « Perspectives africaines » la stratégie du développement africain connu sous le nom de « l'Agenda 2063 ». Cet agenda a été dernièrement adopté par l'Union africaine en tant que vision à venir des problèmes du Continent. Un grand nombre d'experts et de chercheurs africains discutent les divers aspects de cet agenda dans le but de parvenir à une formulation de la vision interafricaine qui exprime le mieux les problèmes et les soucis du Continent mère.



## Cadre intellectuel de l'Agenda 2063 de l'UA

*Par : Dr. Bassem Rizq 'Adli Marzouq  
Professeur des sciences politiques à  
l'Université du Caire*



**L**e Continent africain cherche à présent à trouver des stratégies et des mécanismes, susceptibles de garantir sa pleine indépendance et de réaliser le développement durable tous azimuts. Il s'avère que l'Agenda 2063 de l'UA est l'un des principaux instruments que les États du Continent tiennent à utiliser pour atteindre ces objectifs. En fait, cet Agenda met l'accent sur l'importance de raffermir la solidarité mutuelle entre les États du Continent, de créer un climat propice aux prochaines mutations politiques, économiques et sociales positives, et par conséquent de frayer le chemin à un environnement africain, capable d'assimiler le progrès dans son sens global. Cela fait de l'analyse des cadres intellectuels de cet Agenda l'objet d'une recherche importante.

Il est vrai que cet Agenda contient de nombreuses finalités et ambitions optimistes africaines, et que la réalisation de celles-ci produira un bond spécifique en faveur des États africains dans un temps-record ; néanmoins, la différence entre la réalité et les aspirations pose problème, ce qui laisse poser une question axiale : dans quelle mesure le Continent noir peut-il concrétiser les finalités et ambitions de l'Agenda ? Comment pouvoir assurer les ressources matérielles, humanitaires et intellectuelles qui garantissent la réalisation de ces finalités ? Quels sont les principaux défis que relève cet Agenda ?

Mais jusqu'à obtenir des réponses à ces questions, il est indispensable d'analyser les cadres intellectuels régissant cet Agenda, à travers les axes suivants :

### I- L'influence des modèles et des cadres intellectuels historiques sur l'Agenda de l'UA :

Selon les uns, les visions du panafricanisme, les orientations continentales vers l'unité et les tentatives déployées pour la recherche de l'identité africaine sont considérées comme le principal cadre intellectuel qui peut interpréter beaucoup d'attitudes et de développement au sein du Continent noir. Ces visions, jugent-ils, expriment l'identité que tous les groupes africains cherchent à découvrir, comme elles constituent le mécanisme standard, employé pour

définir l'Africain. En fait, les différents courants intellectuels que le Continent et ses groupes ont connus soulignent l'importance de ces visions. Encore plus, les partisans de ces visions gèrent effectivement la situation actuelle, l'avenir et le déroulement des conjonctures africaines, d'où la tenue du Congrès panafricain à Manchester en 1945, pendant lequel les revendications relatives à l'indépendance se sont fait entendre. En outre, ces visions ont pris forme lors de la fondation de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) en 1963, puis au début du troisième millénaire en traitant de ses objectifs, et de la transformation de l'OUA en Union africaine. Ainsi, ces visions régissent-elles toutes les mutations continentales en Afrique.

Il s'avère que l'Agenda 2063 de l'UA est le modèle des cadres continentaux, tracés par les origines historiques et intellectuelles susmentionnées. En fait, l'Agenda met en exergue l'importance d'assimiler le patrimoine historique, de faire prévaloir les prédicateurs de l'unité continentale, et d'appuyer les orientations institutionnelles vers l'unité africaine, comme il a souligné que l'unité est le sort et la visée de l'Afrique dans l'avenir. Les dirigeants africains ont élaboré la vision suivante : une Afrique intégrée et épanouie qui jouit de la paix, qui est dirigée par ses citoyens et qui représente une force dynamique sur la

scène internationale.

Leurs ambitions, interprétées dans cet Agenda, affirment les orientations vers l'unité continentale. La deuxième vision représentée dans l'Agenda se réfère à : un Continent intégré, politiquement uni, qui compte sur le modèle suprême de l'unité africaine globale et de la renaissance africaine. Selon les dirigeants africains, ces visions sont abordables avec une conscience générale de l'importance de l'unité africaine. Ils ont ajouté que ces orientations sont le catalyseur de la majorité des mutations au sein de l'Afrique ; ce Continent qui possède une infrastructure intégrée, qui doit avoir des liens vitaux et fructueux avec l'extérieur, qui doit être un Continent aux frontières unies, et qui doit gérer ses ressources via le dialogue. L'Agenda 2063 a mis l'accent sur l'importance d'appuyer le processus de complémentarité en facilitant le déplacement des individus, en créant des institutions continentales et en réalisant la complémentarité économique plénière.

L'Agenda a appelé à un accord sur la forme du gouvernement du Continent avant 2063, et a souligné l'importance d'étayer ces visions de complémentarité en assurant, sur le plan continental, des réseaux de communication, une infrastructure de transport et de voies ferrées, des logistiques relatifs aux transports



maritime et aérien, des lignes de gaz, de pétrole et d'eau, des câbles d'informations et de communications, etc. Cela a pour objectif de préparer une infrastructure à la complémentarité continentale qui doit traduire le rang et l'influence mondiaux du continent, ce qui exige un élargissement de la conscience africaine générale, relative à l'importance des orientations unitaires dans la détermination de la forme et de l'existence du Continent noir.

L'Agenda a également mis l'accent sur l'importance de s'inspirer de l'esprit du panafricanisme, de profiter des formules institutionnelles et de la présente complémentarité régionale dans le continent. Mais cela, a-t-il noté, doit prendre une forme moderne qui s'adapte au statu quo et aux problèmes du continent, et doit être élaboré d'une manière acceptée à l'échelle mondiale. C'est pourquoi l'Agenda a reconnu l'existence de champs qui entrave le succès des formules de complémentarité existantes. Il a appelé les dirigeants du Continent à poursuivre la marche de la libération nationale et de l'unité continentale, et à s'engager à réaliser un progrès et un développement dans les domaines de l'identité et de la renaissance africaine, en adoptant des stratégies et des plans de complémentarité qui appuient l'évolution socio-économique. Ils doivent également s'engager à réta-

blir la paix et la stabilité, et à répandre les valeurs de la gouvernance démocratique, car ce sont ces stratégies qui dessineront le sort de l'Afrique et qui permettront au Continent noir d'occuper un rang et d'exercer une influence sur le plan mondial en tant qu'une seule entité, et c'est bel et bien ce auquel aspirent les pionniers intellectuels africains.

## II- La priorité du développement économique :

Les idées et les politiques des dirigeants africains restent influencées par les orientations qui donnent au développement économique la prééminence par rapport aux autres volets du développement, ou au moins une importance supérieure aux autres dimensions du développement, d'après le statu quo des groupes et des populations du continent. Cela s'est palpablement affiché dans la majorité des clauses de l'Agenda 2063, qui fait valoir les efforts déployés par les États africains pour mettre fin à la pauvreté en une génération, en procédant à intensifier les aspects de la mutation socio-économique au sein du continent, et à développer l'infrastructure, de sorte à assurer tous les besoins de la vie au citoyen africain, et à rendre le Continent capable de pourvoir à leurs nécessités vitales, ce qui exige une exploitation des privilèges proportionnels des États du Continent et une adoption des plans qui sou-

tiennent le développement commun. À l'aide de l'Agenda 2063, les dirigeants africains tendent à faire du Continent noir une puissance économique, en recommandant d'exploiter les potentialités et les ressources africaines, et de porter un intérêt particulier aux secteurs qui sont devenus les locomotives des économies développées, dont le transport, l'énergie, la technologie d'information et les communications. Ils ont souligné l'importance de créer la zone franche d'ici 2017, pour pouvoir accroître le volume du commerce interafricain en 2022.

L'Agenda encourage la fondation d'un marché capitaliste africain, ainsi que la mobilisation et l'exploitation des ressources africaines disponibles. Il a mis en évidence l'importance de tirer profit des expériences variées pour pouvoir élaborer une méthode africaine uniforme qui mène à produire un changement radical dans les États et les régions du Continent. Par conséquent, un Continent qui compte sur la densité du commerce interétatique sera économiquement intégré, son taux dans le commerce international s'amplifiera, et les institutions économiques continentales qui doivent consacrer cette complémentarité seront fondées, de sorte à réaliser une croissance globale et un développement durable.

### III- La paix et la stabilité :

L'Agenda 2063 a hissé le slogan de : « Le silence des armes d'ici 2020 », dans une allusion à ce que le Continent cherche à trouver les bases et les formes de la véritable paix, et à mettre fin aux guerres et aux conflits dans toutes les régions africaines. Cela peut avoir lieu par le biais des mécanismes du règlement pacifique des conflits, de la propagation de la culture de la paix et de la tolérance qui doit être enracinée dans l'esprit des enfants et jeunes Africains de la nouvelle génération. C'est ainsi que l'Afrique sera un Continent paisible et sécurisé, et que l'entente régnera parmi ses différentes sectes.

Les dirigeants des États du Continent ont souligné l'importance d'investir les différences pour devenir une source de richesse et de transformation socio-économique et non pas un motif de guerre et de conflits. Ils se sont déclarés conscients que la culture de la paix et de la tolérance exige la propagation de la démocratie et des notions des droits de l'homme et de l'égalité entre les deux genres, en tant que conditions préliminaires indispensables à l'existence et à la propagation de la culture de la paix.

L'Agenda de l'UA a affirmé l'importance de la sécurité humanitaire qui ne peut avoir lieu qu'en tâchant



à éliminer les causes des conflits et des guerres, à s'accrocher aux valeurs de la cohabitation et de la fraternité, à prévaloir les vertus morales et humaines, et à empêcher les différentes formes de criminalité, dont le trafic des drogues, la traite des êtres humains, le trafic des armes et la piraterie. Objectif : permettre au Continent de garantir la paix, de protéger ses citoyens et ses intérêts par le biais d'une politique de défense et de sécurisation conjointe.

#### IV- L'indépendance et l'aptitude à l'auto-transformation :

À l'aide de l'Agenda 2063, le Continent cherche à produire une transformation autonome et indépendante, par l'exploitation de ses privilèges proportionnels. L'Agenda constitue ainsi une vision du Continent ou une feuille de route pour la séquence des plans sectoriels, normatifs, nationaux, régionaux et continentaux cohérents, de sorte à concrétiser les finalités des peuples africains, en s'appuyant sur leur volonté et leur compétence qui garantir cette métamorphose. De là, l'Agenda assure l'environnement et les assises adéquats à l'action africaine commune, d'où l'accent mis sur certaines dimensions qui peuvent jouer le rôle de principaux catalyseurs du développement durable. Cela est à même de faire de l'Afrique « un Continent intégré,

prospère et en paix, dirigée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale ».

C'est pourquoi les États africains et leurs dirigeants se sont évertués à fusionner les plans nationaux avec les objectifs et ambitions continentales, en tant que moyen de confirmer l'uniformité des objectifs et des aspirations des différents peuples africains. Ils ont souligné centrale le rôle populaire dans la mise à exécution et dans le suivi de cet Agenda, et importante la coordination entre cet Agenda et les plans et programmes de développement précédents. Selon l'UA, cet Agenda contribue à l'auto-formulation de l'avenir du Continent noir à long terme.

#### V- Traits et objectifs du premier plan décennal :

Le premier plan décennal (2013-2023) est dominé par un aspect économique qui régit le cadre intellectuel qui l'organise. Par conséquent, les champs et objectifs prioritaires sont divisés en maintes catégories, dont les premiers sont les projets pionniers qui comprennent : le réseau du TGV, une université électronique virtuelle africaine, la formulation d'une stratégie pour les articles, l'instauration d'un forum africain annuel, et la création d'une zone continentale franche d'ici 2017, en plus de la reconnaissance du déplacement libre des individus, l'émission d'un passeport africain, l'exécu-





tion du grand barrage d'Inga, et la création d'un réseau électronique africain. Cela doit aller de pair avec le silence des armes et la restitution de la paix et de l'ordre d'ici 2020. De même, il est important de commencer le programme spatial africain, d'inaugurer un marché africain commun pour le transport aérien, et de fonder des institutions financières continentales africaines. Voilà les projets pionniers qui constituent la première catégorie des champs et objectifs prioritaires dans le plan décennal de l'Agenda 2063.

La deuxième catégorie est appelée « les priorités nationales à court terme et le développement des groupes régionaux africains ». Elle exige la production d'un développement économique durable et globale, et le renforcement du capital humain, comme elle souligne l'importance de promouvoir l'agriculture, d'assurer des chances d'embauche, surtout pour les jeunes et les femmes, et de fonder les bases de la protection sociale, du développement de la femme et des jeunes. Cela doit se produire sous une ombrelle qui consiste à consacrer les bases du gouvernement sage, à développer l'infrastructure, à restituer la paix et l'ordre, à poser les assises de la transformation industrielle, et à porter un intérêt particulier aux sciences, à la technologie, à la culture, aux arts et aux sports.

Ces mutations doivent avoir lieu dans des cadres continentaux, en œuvrant à adopter un programme agricole continental, à promouvoir l'infrastructure et la lier au niveau du Continent, à adopter une stratégie de créativité et de technologie d'information, ce qui constitue le troisième objectif ou le troisième champ du premier plan décennal.

**Conclusion : évaluation du cadre intellectuel de l'Agenda 2063 :**

D'aucuns jugent que la ratification de l'Agenda 2063 au cours du 24<sup>ème</sup> Sommet ordinaire de l'UA constitue une obtempération efficace des exigences et des ambitions de la majorité des populations et groupes africains. En fait, cet Agenda, avec ses objectifs, ses plans séquentiels et ses stratégies appliquées, passé pour une vision ambitieuse pour le changement global du statu quo et de l'avenir du Continent noir, en s'appuyant sur un cadre intellectuel. Ce cadre, inspiré de l'histoire et des précédentes expériences africaines, cherche à stimuler les forces et les mouvements nationaux et populaires et à les rendre compatibles au partenariat extérieur, en harmonie avec le rôle efficace des groupes économiques régionaux, pour réaliser le développement global durable en Afrique.

Cependant, maints articles et plans de l'Agenda laissent entrevoir un esprit de subordination chez les





dirigeants africains. Cela s'est montré patent dans beaucoup d'outils, d'aspirations et de plans de l'Agenda, quoique sa teneur affirme nettement la tendance de ces dirigeants à parachever la libération. Or, leur enclin vers la forme et les valeurs occidentales du gouvernement - soit la démocratie libérale - règne, et les relations sociales à l'Occidentale sont devenues une visée africaine. Par conséquent, le discours relatif à la femme, aux jeunes, aux enfants, aux catégories sociales marginalisées et à certaines économies est dominant dans maintes parties de l'Agenda.

Pour concrétiser ces formes de gouvernement et de relations sociales, l'Agenda et ses plans ont donné poids aux instruments et aux partenariats étrangers, aux emprunts et aux investissements étrangers. Bien que ces pratiques soient répandues dans les quatre coins du monde, les spécificités du Continent noir, où les taux de corruption sont fort élevés, sont capables de vider ces instruments de son contenu et de les dévier

de leurs objectifs, de sorte à servir exclusivement les intérêts et les visées de la partie étrangère. Le programme de l'adaptation structurelle et de la réforme économique en est le meilleur exemple.

Ces spécificités, en plus du statu quo du Continent, de la nature des mutations et des péripéties, et de l'ensemble des défis que relèvent l'Afrique, rendent cet Agenda utopique. Il contient des objectifs que l'Afrique ne peut pas atteindre, surtout s'ils sont mis dans le contexte historique des expériences précédentes, soit les initiatives et les plans de développement déjà proposés. Cela explique la densité des défis qu'affronte cet Agenda, surtout en l'absence d'une véritable gestion administrative et d'une véritable volonté politique qui tiennent à produire un changement et un développement durable dans les États du Continent noir. Le taux des achèvements par rapport au premier décennal de l'Agenda 2063 montre dans quelle mesure le scénario de cet Agenda est vraisemblable.

## L'Afrique dans l'Agenda de l'Union africaine de 2063

*Par: Dr. Abdou Ba  
Institut des recherches et des études  
africaines, Université du Caire*



**D**ernièrement, l'idée d'un agenda de 2063 est née dans la matrice de l'Union africaine pour représenter une feuille de route de l'action conjointe dans les prochaines années. Cet agenda est considéré l'une des principales initiatives proposées pour assurer une mutation spécifique dans le Continent africain et tout comme les agendas précédents, il affronte des défis intérieurs et extérieurs.

En parlant de cet agenda, je juge nécessaire de mettre au clair plusieurs sujets partiels en répondant à quelques questions à l'exemple de: Comment l'agenda de 2063 a-t-il été préparé? De quoi se compose-t-il? Puis en faire l'évaluation quant à ses privilèges en comparaison aux agendas précédents, et quant aux défis auxquels il se trouve affronté

### Préparation de l'agenda 2063 de l'Union africaine

En 2013, lors de la célébration du jubilé d'or de l'Union africaine (ex-Organisation de l'Unité africaine), les Chefs des États africains ont entériné l'élaboration d'une vision stratégique qui réalise les ambitions des peuples africains durant les 50 prochaines années (2013-2063). Cette vision doit être accomplie par étapes, dont chacune doit s'étendre sur 10 ans. Des consultations intensifiées ont été effectuées avec les autorités africaines concernées, y compris les jeunes, les femmes, les ONG, les Africains vivant à l'étranger, les experts gouvernementaux, le secteur privé, l'Information, le forum des présidents d'États et des Chefs de gouvernement, les États des îles relevant de l'Afrique. Puis, l'idée a circulé les divers milieux et niveaux, et a été discutée au cours des réunions ministérielles au niveau national et au niveau presque régional. Suite aux discussions élargies, la formulation des sept Aspirations a eu lieu et l'Agenda 2063 a été adoptée lors de la 24<sup>ème</sup> session ordinaire de la conférence de l'UA, tenue le 31 janvier 2015.

D'autre part, l'Agenda 2063 exige une révision de l'expérience du développement aux trois niveaux national, semi-régional et continental, pour déterminer les défis existants et les chances disponibles. Les plans et les cadres de travail ont engendré une vision claire qui détermine les priorités du développement, considérées comme l'essentiel de l'Agenda dans les dix premières



années de son application. En ce qui concerne le financement, la vision a mis l'accent sur la nécessité de l'auto-dépendance, en posant une stratégie pour la fourniture des ressources.

L'Agenda de l'Union africaine 2063 se compose de trois publications. La première constitue une copie globale qui représente un cadre général de l'Agenda 2063 et qui renferme la vision de 2063, ainsi que ses objectifs, ses priorités, l'analyse globale des problèmes et des questions essentiels, son contrôle et son évaluation. La deuxième constitue une copie populaire de l'Agenda 2063, soit une copie simplifiée qui facilite aux citoyens la compréhension de l'Agenda et de ses requis. La troisième est une copie qui comprend une vision des dix premières années et de leurs priorités et peut être considérée comme l'étape de préparation du trajet vers 2063.

Cette étape de l'Agenda 2063 semble avoir passé par divers niveaux, et divers secteurs et associations africaines y ont participé. Les experts africains ont rempli un rôle important dans la coordination entre les plans nationaux et semi régionaux pour formuler une vision globale de l'Agenda et poser le cadre et la stratégie requis pour sa mise à exécution. De même, l'émission d'une copie simplifiée aux citoyens les aident à comprendre la vision et,

par conséquent, à l'accepter et à participer à son exécution. Tout cela signifie que les peuples concernés ont participé à la prise de la résolution et se chargeront à leur tour d'exécuter et de contrôler la performance des appareils exécutifs de l'Union africaine.

Quant aux quatre annexes, ils contiennent ce qui suit :

1. Projection de la lumière sur les initiatives africaines de développement économique et de transformation.
2. Résumé des questions étendues et des domaines d'action de l'Agenda.
3. Résultats de l'Agenda 2063 au niveau national : Domaine des priorités et des stratégies visées.
4. Résultats de l'Agenda 2063 au niveau régional et continental : objectifs, domaines prioritaires, stratégies visées. L'Agenda 2063 s'appuie sur les documents africains ultérieurs : la loi essentielle de l'Union africaine et la vision de l'Union africaine, l'annonce par l'Union africaine des domaines prioritaires au cours de la commémoration des cinquante ans depuis la création de l'Organisation de l'Unité africaine, les aspirations africaines de l'an 2063, les cadres du travail régional et continental et les plans nationaux des États membres.

### Contenu de l'Agenda 2063

<u>Titre du Chapitre</u>	<u>Contenu du Chapitre</u>
<b>Vision et aspirations africaines en 2063</b>	Aspirations africaines de 2063 ; résultats et scénarios
<b>L'Afrique, les 50 dernières années et le présent : évolution, défis et contenus de l'Agenda 2063</b>	L'Afrique et les 50 dernières années (1963-2013) : demande de l'unité politique et de la libéralisation économique ; l'Afrique aujourd'hui : leçons tirées des défis du développement de l'Afrique aux niveaux national, régional et continental ; ensemble des questions et des résultats de l'Agenda
<b>Agenda de 2063 : Objectifs, degré des priorités et stratégies visées</b>	Le rapprochement escompté ; fondation de l'Agenda 2063 ; objectifs ; domaines de priorité ; stratégies ; Total des programmes de l'Agenda 2063
<b>Les facteurs déterminants du succès ; les dangers et les menaces ; les stratégies atténuantes</b>	Les facteurs déterminant le succès ; les dangers et les menaces ; les stratégies atténuantes ; les orientations mondiales susceptibles d'influencer la croissance et la transformation en Afrique
<b>La mise à exécution, le contrôle ; l'évaluation ; le financement ; l'information et la capacité d'exécution</b>	Préparatifs de l'exécution, du contrôle et de l'évaluation financement de l'Agenda 2063 ; les sociétés dans l'Agenda 2063 ; capacité d'évolution de l'Agenda ; stratégie de communication de l'Agenda 2063
<b>L'Introduction</b>	Arrière plan de l'Agenda, sa préparation et son cadre



### Évaluation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine :

L'Agenda de l'Union africaine 2063 est considéré comme une nouvelle initiative de l'action africaine commune qui intervient après la transformation de l'Organisation de l'Unité africaine en Union africaine (2002-2013). Elle représente un bond spécifique de la pensée africaine vers l'avenir, sachant que plusieurs points positifs y sont compris et répondent aux aspirations des peuples africains. Dans cette partie, nous traiterons de deux côtés de cet agenda. Le premier concerne les avantages de l'Agenda, et le second concerne les défis de sa mise à exécution.

### Avantages de l'Agenda de l'Union africaine 2063 :

Comme susmentionné, il existe des initiatives africaines qui ont précédé cet Agenda, dont quelques unes ont été émises par l'Organisation de l'Unité africaine et d'autres par l'Union africaine. L'Agenda 2063 a été édifié sur ces expériences antérieures. Une lecture comparée de l'Agenda 2063 avec les initiatives africaines précédentes nous permet de remarquer ce qui suit :

1. La grande participation des Institutions de la société civile, des agglomérations régionale, des institutions académiques et des citoyens qui ont présenté leur points de vue dans la préparation

de l'Agenda. Ajoutons à cela le rôle des peuples dans les étapes de l'exécution de l'Agenda, rappelons qu'une copie simplifiée a été émise pour faire parvenir au public une idée générale de l'Agenda 2063.

2. L'orientation vers l'élaboration des objectifs et des stratégies nationaux, régionaux et continentaux de chacune des étapes des sept aspirations.
3. Le système de contrôle, d'évaluation, de jugement, de suivi et de réexamen de chaque étape.
4. La stratégie des sources locales de financement, en insistant sur les sources nationales, régionales et continentales, sans renoncer aux partenariats avec les Etats et les institutions non africaines.
5. La coordination des politiques, d'autant plus que les initiatives nationales, régionales et continentales ont été fusionnées pour former cet agenda 2063.
6. La stratégie des communications. Cet agenda est plus proche aux peuples que les initiatives précédentes quant au nombre et la participation à sa mise à exécution. C'est pourquoi la communication continue avec les masses doit se poursuivre à toutes les étapes, sachant que la stratégie de la communication émane de ce concept.

D'autre part, les priorités de la première décennie de l'Agenda, sont



considérées comme des projets continentaux importants à cette étape, puisque l'enseignement, la formation de cadres et de chefs capables de remplir les missions de l'étape future est une exigence essentiel pour faire face aux défis existants et futurs. De même, la jonction des capitales africaines et des centres d'expériences au réseau des communications, surtout les voies ferrées et le transport aérien, facilitera le déplacement des individus et des articles et activera le commerce interétatique et le passeport unifié dont un modèle a été émis au dernier Sommet africain tenu à Kigali, au Rouanda, le 27 juillet 2016. Il s'agit là d'une démarche avancée en faveur de l'unité et du libre déplacement. Sans aucun doute, la région du libre commerce doit jouer un rôle vital dans le mouvement commercial. D'ailleurs, le Forum annuel favorisera aux Chefs, aux académiciens, à la société civile, au secteur privé et à tous ceux qui sont concernés, la chance de discuter les évolutions, de faire le suivi et d'évaluer les démarches de l'Agenda 2063. De plus, l'édification du grand barrage d'Inga assurera une grande transformation en Afrique, car la pénurie en énergie est un obstacle au développement du Continent et le règlement de ce problème ouvrira les portes bien grandes à l'Afrique pour instaurer de nouvelles perspectives.

**Les défis devant l'agenda 2063 :**

D'après la situation réelle de l'Afrique et de la révision des achevements des initiatives africaines précédentes, l'Agenda 2063 semble affronter de grands défis. En fait, ses missions sont énormes et ses capacités restent limitées. En outre, les expériences africaines dans de telles initiatives prouvent la difficulté de réaliser les étapes d'exécution conformément aux dates fixes. Cela pourrait être la conséquence du grand écart existant entre les initiatives formulées de façon imaginatives et l'application pratique des clauses de ces initiatives. Ces défis peuvent être détaillés comme suit :

**- La volonté politique :**

Sans aucun doute, la première exigence de l'action africaine conjointe est la volonté politique qui, selon l'avis du chercheur, a beaucoup augmenté dans les dernières années. Cette volonté a besoin de renforcement pour devenir collective. Par ailleurs, elle requiert des cadres et des États de concéder une partie de leur souveraineté pour exécuter les dispositions des initiatives en faveur de l'intérêt public, dont la zone commerciale de libre échange, le passeport unifié et la liberté du déplacement. L'ensemble des volontés politiques des cadres forme, sous l'ombrelle de l'Union africaine, la volonté africaine, sans laquelle les textes de l'agenda 2063 resteront lettres mortes.



**- Les cadres humains entraînés :**

La réalisation des projets de l'Agenda 2063 a besoin de mains d'œuvre, chacune dans son domaine selon les exigences de chaque plan. Mais la question qui se pose : l'Afrique dispose-t-elle de cadres entraînés ou qui peuvent l'être, pour réaliser les énormes projets de l'Agenda aux dates fixées ? Le chercheur n'est pas parvenu à donner une réponse à cette question, faute de statistiques. Mais en général, on peut dire que l'Afrique possède effectivement des mains d'œuvre, dont les unes sont entraînées, alors que la majorité a besoin de formation. C'est la raison pour laquelle il faudrait bénéficier des génies émigrés.

**- Les périodes déterminées :**

Dans nombre de cas, la période de temps déterminée aux étapes de l'exécution des initiatives n'est pas appropriée aux capacités disponibles, d'où le retard ou l'incapacité de l'exécution. L'Agenda de l'Union africaine 2013 comprend un faisceau de priorités devant être exécutées dans les dix premières années. Toutefois, quelques unes de ces priorités sont difficiles à mettre à exécution au cours de cette période déterminée. Parmi lesquelles, les armes qui doivent être réduites au silence d'ici 2020, et la liaison des capitales et des centres commerciaux africains aux voies ferrées et le

passport unifié d'ici 2018, en dépit du dernier Sommet qui avait annoncé un modèle du passeport unifié et la création d'une zone de libre commerce en 2017. En fait, il existe des problèmes qui doivent préalablement être réglés, dont l'extinction des causes des guerres, la lutte contre la corruption et la préparation de cadres. Toutes ces considérations inspirent la difficulté d'exécuter certains projets aux dates prédéterminées.

**- Financement des projets :**

Bien que l'Agenda de l'Union africaine comprenne un plan de financement de ses projets qui s'appuie sur des ressources financières africaines, l'exécution de ce plan exige des démarches créative et nécessite de grandes sommes d'argent qu'il est difficile à l'Afrique d'assurer. Cela s'applique par exemple aux opérations de maintien de la paix dans quelques régions africaines. Par conséquent, il faudra rechercher d'autres sources de financement. Il est vrai que l'Afrique est un continent riche en matières premières, mais qui sont, hélas, vendues bon marché. Il faudra mieux que ces matières soient industrialisées en Afrique pour jouir d'une valeur ajoutée et se transformer en article compétitive. Cette richesse africaine se trouve dans trois couches :

1- La couche souterraine qui renferme de superbes quantités de





minéraux, d'eaux souterraines, de pétrole et de gaz.

2- La couche périphérique composée de fleuves, de troupeaux, de forêts et de terrains arables.

3- La couche surplombant la terre, et constituée des rayons solaires et

du vent, à partir duquel une énergie propre peut être créée.

Telles sont les richesses desquelles les peuples africains ne profitent dûment pas. C'est pourquoi il faudra s'orienter vers l'industrialisation de ces matières premières.



## Agenda de l'Union africaine 2063 et la lutte contre le terrorisme

*Par Dr. Amira Mohamed Abdel HALEEM:  
Experte des affaires africaines au centre des  
études politiques et stratégiques de l'Ahram*



**L**a vision de l'Union africaine du plan 2063 ou vision d'orientation, cherche à réaliser une Afrique unifiée épanouissante et pacifique, commandée par ses propres citoyens et transformée en puissance dynamique sur la scène internationale. Cette vision comprend un ensemble de règles et d'ambitions sachant que les mécanismes d'édification de la paix pour régler les conflits à tous les niveaux ont occupé une place distinguée dans les ambitions des Africains à travers les cinquante prochaines années vu que la responsabilité de réaliser ces ambitions est endossée par l'Organisation continentale qui affronte à son tour un ensemble de défis dont quelques uns requièrent un intérêt immédiat alors que d'autres peuvent être affrontés à travers un processus de long terme. En tête des problèmes urgents figure la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

La lutte contre le terrorisme et contre l'extrémisme violent est l'une des ambitions africaines transcrites dans l'Agenda 2063 que discute ce rapport. Il traite de la réalité du phénomène du terrorisme dans le continent africain dans les dernières années, en tant que principale menace à la sécurité et à la paix en Afrique, et de la lutte contre le terrorisme qui est devenue une priorité sur l'ordre du jour des sommets africains. Il traite également des efforts déployés par l'organisation continentale pour faire face au phénomène du terrorisme et pour empêcher sa diffusion dans tous les coins du Continent, ainsi que de l'efficacité de ces efforts. Il traite enfin des conséquences escomptées de l'activation de la lutte contre le terrorisme et contre l'extrémisme violent dans le cadre de l'Agenda 2063 et des éventuelles stratégies adoptées dans cet Agenda pour affronter ce phénomène.

### Premièrement : la réalité du terrorisme en Afrique :

Le phénomène du terrorisme représente l'un des principaux obstacles face aux efforts de la paix, de la complémentarité nationale, de la construction de

l'État et de l'administration de la diversité dans les quatre coins du continent. Durant les cinq dernières années, le Continent a été victime d'un escalade sans pair des opérations des groupes terroristes. Selon l'indice mondial du terrorisme pour 2014, 18 États africains sur 54 souffrent des activités terroristes.

L'indice mondial du terrorisme pour 2015 confirme que le groupe terroriste Boko Haram est le plus mortel dans le monde, compte tenu du nombre croissant de ses victimes. L'activité terroriste dans le monde a grandement augmenté ; 57% des attaques se sont concentrées dans cinq États et 78% des décès sont issus des États suivants : le Nigeria, l'Irak, l'Afghanistan, le Pakistan et la Syrie.

La Somalie a occupé le 8ème rang dans l'indice du terrorisme, la Libye, le 9ème rang, et l'Égypte le 13ème rang. Il est à noter que parmi les 39 États du monde menacés par le terrorisme, 14 d'entre eux sont des États africains.

**Deuxièmement : Évaluation des efforts africains de lutte contre le terrorisme :**

Les chefs d'État africains ont veillé à la fin des années 90 du siècle passé et dans le cadre de l'évolution de l'action africaine conjointe, à adopter des initiatives aux fins de lutter contre le terrorisme. Ils ont donc

signé l'accord de l'Algérie en 1999, et son protocole annexe de cet accord en 2004, comme ils ont fondé le centre africain des recherches et des études sur le terrorisme. L'Union africaine s'est également orienté vers la participation militaire efficace face aux groupes terroriste en s'appuyant sur les capacités du Conseil de la paix et de la sécurité. La première expérience a été celle des affrontements des forces africaines contre les groupes terroristes de la Somalie et l'affrontement du mouvement des jeunes Moudjahidines.

Le Conseil de la paix et de la sécurité a porté un grand intérêt à ce problème. Au cours du Sommet de Nairobi, tenu en septembre 2014, il a avancé des recommandations au Commissariat de l'UA sur les mécanismes de la lutte antiterroriste dans le Continent. Les responsables africains ont discuté les problèmes affrontés lors de l'activation du rôle africain dans cette lutte et ont présenté des recommandations pour les traiter. À la tête de ces recommandations, figurant la ratification par les États membres des mécanismes et résolutions de l'Union africaine concernant le traitement des points faibles dont souffrent les États africains et qui font d'eux des cibles faciles pour les groupes terroristes. Figure également le renforcement des cadres continentaux et régionaux pour activer la coopération



entre les États membres et la coordination entre les États de l'Union en ce qui concerne l'échange des informations, dans le cadre de la coordination et de la coopération entre les Institutions de la Police (AFRIPOL). Le Kenya a proposé la création d'un Fonds pour la lutte contre le terrorisme. Le Sommet a été conclu par l'émission d'une Déclaration qui confirme que toute attaque terroriste qui vise un pays africain est considérée comme une attaque contre tout le Continent. C'est là une évolution cruciale sur la voie de la création d'un système de sécurité collective régionale contre le terrorisme.

Au cours de la cérémonie du jubilé d'or de la création de l'Organisation continentale, tenue en 2013, les Chefs africains ont lancé la vision de 2020 qui est un document ambitieux pour faire taire les fusils et mettre fin à la guerre en Afrique au début de l'an 2020. Cette vision compte sur la capacité de l'Afrique de réussir à extirper les racines qui provoquent les conflits et mettre terme aux fuites des sanctions et à la piraterie, pour lutter contre l'extrémisme, la rébellion armée, le terrorisme, le crime organisé transfrontalier et les crimes électroniques. De là, la vision de 2020 est considérée un succès ferme qui réaliserait la vision de 2063, surtout en ce qui concerne les ambitions de l'extinction du terrorisme et de l'extrémisme violent dans le Continent.

Toutefois, l'escalade des attaques terroristes en Afrique représente le plus grand obstacle devant la réalisation d'un Continent africain vide de conflits en l'an 2020, ce qui se reflète sur l'agenda africain de 2063.

Selon les statistiques des cinq dernières années, il paraît clairement que le terrorisme représente le plus grand problème fatal de l'Afrique, causant des décès et des crises humanitaires plus que tout autre conflit, si bien que l'on se demande du degré d'efficacité des initiatives adoptées par l'Union africaine pour faire face au phénomène du terrorisme dans le Continent.

Pendant les cinquante dernières années, les efforts africains se sont concentrés sur l'activation de la paix et de la sécurité par le traitement des conflits armés traditionnels. Dans ce cadre, les États victimes du terrorisme en Afrique du Nord dans les années 90 ont compté principalement sur les efforts nationaux pour lutter contre ce phénomène et ont eu recours plus tard au soutien international quand le terrorisme s'est étendu sur la scène régionale. Lors de la création de l'Union africaine actuelle en 2002, la lutte contre le terrorisme n'a pas été inscrite dans son ordre du jour. Toutefois, elle a essayé d'adopter un système fort pour la lutte contre ce phénomène qui représente un réel défi aux États et aux Organisations économiques régiona-

les et parfois au Commissariat de l'Union qui ne montre pas une volonté suffisante ou une ferme détermination d'exécuter ce système et de traiter des variantes politiques, économiques, sociales et sécuritaires inhérentes au terrorisme.

Des années s'étaient écoulées avant l'entrée en vigueur de l'accord de l'Algérie sur la lutte contre le terrorisme. Les États qui avaient ratifié l'accord se chiffraient à moins des 2/3 du nombre des États africains.

D'autre part, peu d'États africains ont émis des législations nationales et transformé leur système juridique de traitement avec le terrorisme.

Les dix recommandations du premier Sommet que le Conseil de paix et de sécurité a tenu en septembre 2014 a accredité des démarches de long terme pour chercher à dévoiler les orientations du terrorisme et s'assurer de la nécessité de l'exécution pratique des plans sans faire le suivi tangible par l'Union africaine de son exécution. La vision de 2020 organisées dans les deux dernières années ont abouti à des recommandations créatives et importantes pour faire taire les fusils au début de 2020. Or, l'exécution de ces recommandations représente toujours un problème principal et par conséquent il sera difficile d'exécuter la vision de 2020.

Quant aux démarches adoptées par

l'Union africaine au Mali et au Nigeria après l'adoption par le 24ème sommet tenu en janvier 2015 de la formation d'une force régionale pour combattre Boko Haram, elles étaient liées à l'augmentation de la dépendance de la force pour faire face au terrorisme. Or, ces démarches affrontent des aspects négatifs divers en raison de l'incapacité des régimes au pouvoir, ce qui représente le principal catalyseur du terrorisme en Afrique.

Troisièmement : les moyens de promouvoir les stratégies de la lutte antiterrorisme en Afrique pour exécuter l'agenda de 2063 :

À une époque où le terrorisme est devenu la principale menace au continent africain, remplaçant le conflit armé traditionnel, et au moment où la majorité des missions islamiques de paix de l'Union africaine actuelle se sont tournées vers le combat des différentes formes terroristes, l'Organisation continentale se trouve affrontée à un plus grand défi pour pouvoir exécuter l'agenda de 2063. Cela affirme le devoir d'adopter un ensemble de démarches importantes, dont les principales sont :

- Neutraliser le rôle international, car les interventions étrangères dans le Continent ne parviennent pas à limiter le phénomène du terrorisme, mais aboutissent plutôt à l'exacerbation du phénomène. Ces interven-



tions se concentrent sur la dépendance sur l'option de la force militaire et par conséquent ne traitent pas les racines qui causent l'apparition du phénomène. Les États-Unis, en présentant l'appui pour lutter contre le mouvement des Moudjahidines à l'Est du Continent ont procédé à l'assassinat des Chefs du mouvement. Or, ces opérations n'ont pu que confirmer l'ascension de la force du mouvement qui a commis de nouvelles opérations terroristes spécifiques et plus dangereuses. L'intervention internationale au Mali sous l'égide de la France n'ont pas réussi à faire reculer les capacités terroristes, mais a plutôt abouti à la dispersion des groupes terroristes sans les abattre définitivement et sans empêcher leur apparition à nouveau à des moments divers.

- Assurer l'entraînement et le soutien logistique aux forces de lutte contre le terrorisme. A titre d'exemple, la Force de la Mission de l'Union Africaine en Somalie (AMISOM) qui affronte le mouvement des jeunes Moudjahidines à l'Est de l'Afrique endure de multiples problèmes qui limitent sa capacité de remplir sa mission. Jusqu'en 2014, ces forces devaient protéger les Institutions du gouvernement fédéral somalien, mais avec l'escalade des opérations du mouvement, les forces africaines ont commencé à lutter contre le terrorisme sans être mandatées par les Nations-Unies. De

même, ces forces affrontent des crises relatives au financement et au conflit entre les volontés des États. Par exemple, le Kenya et l'Éthiopie cherchent à réaliser leurs intérêts en Somalie et à faire pression sur ses forces pour exécuter ce que désirent ces deux États.

- L'Union africaine devrait adopter des démarches audacieuses pour s'assurer que les États prennent les démarches nécessaires sur le plan national pour exécuter les politiques qui activent grandement la lutte contre le terrorisme au niveau continental. Naturellement l'UA doit également s'assurer que les Chefs nationaux n'utilisent pas les lois de la lutte contre le terrorisme pour opprimer et exploiter les citoyens innocents.

La lutte contre le terrorisme est reliée à la croissance économique, au développement et à la construction globale à l'intérieur de chaque pays africain. Tout État africain devrait traiter les problèmes de pauvreté aigue et la différence des revenus, de la richesse, des chances, de l'oppression religieuse et ethnique car toutes ces circonstances activent l'extrémisme et rendent attirant l'adhésion à ces groupes extrémistes par la jeunesse du Continent.

La responsabilité de la lutte contre le terrorisme doit être non seulement assumée par l'Organisation continentale mais aussi par les États afri-

cains qui devraient être conscients que la coopération régionale pourrait participer efficacement à faire face à ce phénomène. Cette coopération a besoin d'une volonté politique et doit marginaliser les différends existants entre les États et recher-

cher de nouveaux cadres de coopération et de complémentarité, surtout sur le plan économique, de sorte à se refléter sur les conditions de vie des habitants du continent, en plus de la coopération dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.





## Les portées économiques et sociales du plan de développement africain 2063

*Par: Dr. Sally Mohamed Farid  
Professeur d'économie à l'Institut des  
recherches et des études africaines à  
l'Université du Caire*



**L**es Etats africains cherchent à réaliser les objectifs de développement du millénaire. Ils ont réalisé un succès dans la réalisation de nombre d'objectifs et en particulier les objectifs se rapportant à l'enseignement à l'égalité entre les deux sexes, à l'autonomisation de la femme à la lutte contre le SIDA et contre d'autres maladies, toutefois il reste de multiples défis en Afrique à l'exemple de la lutte contre le déploiement du virus de l'Ebola. Il est vrai que l'Afrique a réussi à progresser dans le maintien de la paix et de la sécurité et à renforcer les Institutions démocratiques. A travers l'Union africaine, les Etats africains y compris le nouveau partenariat de développement de l'Afrique et les agglomérations économiques régionales sont parvenus à exécuter un plan de développement africain en 2063 dont l'agenda a été préparé et qui représente le calendrier des travaux de développement pour une durée de 50 ans à dater de 2013. Les Nations présentent l'appui institutionnel qui vise à réaliser davantage d'objectifs de développement durable au comité de haut niveau composé de Chefs d'Etat et de gouvernement africains concernant le calendrier des travaux d'après 2015

### La performance économique du Continent africain

L'Afrique a réalisé en 2012 un taux de croissance de 5% en dépit de la lenteur traversée par l'économie mondiale et les crises politiques de l'Afrique du Nord. La tendance générale de la croissance à moyen terme de l'Afrique reste forte. En 2013, le taux de croissance avait baissé à 4,8% et à 4,1% en 2014, puis a augmenté à 4,5 % en 2015. La production des articles d'exportation demeure la principale source de cette croissance dans le Continent, bien qu'il existe un grand nombre d'États africains qui ont diversifié les sources de croissance de leur économie. Les États exportateurs de pétrole ont réalisé une croissance rapide résultant de la hausse des prix et de l'augmentation des

quantités produites. La croissance économique a bénéficié de l'amélioration des politiques économiques qui ont eu pour conséquence la hausse des dépenses générales surtout dans le domaine de l'infrastructure et des services publics. D'autre part, la demande de consommation et d'investissement local a augmenté dans plus de la moitié des États africains, du fait que la consommation personnelle constitue une partie du

PIB réel et qu'elle est à la tête de la croissance africaine, suivie de l'investissement constant et de la consommation du gouvernement. Une certaine amélioration est survenue dans l'investissement constant global et dans les importations des États du Nord de l'Afrique.

Le tableau suivant nous montre le taux du PIB réel en Afrique selon les diverses régions durant la période de 2013 -2015

Les régions	2013	2014	2015
Centre de l'Afrique	4,1	5,6	5,5
Est de l'Afrique	4,7	7,1	5,6
Afrique du nord	1,6	1,7	4,5
Les régions	2013	2014	2015
Le Sud de l'Afrique	3,6	2,7	3,1
L'Ouest de l'Afrique	5,7	6,0	5,0

Sources : le programme de développement 2015 de l'ONU.

Ce tableau nous montre que le Continent africain a réalisé des taux de développement croissants et que la performance de l'Est de l'Afrique a été la meilleure en réalisant un taux de croissance de 7,1 % en 2014, suivi de l'Ouest de l'Afrique. En 2015, le Nord de l'Afrique a réalisé un taux de 4.5% et c'est le même taux réalisé dans le Continent tout entier. Le Sud de l'Afrique est la région où le taux de croissance du

PIB global réel est de 3,1%.

#### Plan de développement de l'Afrique en 2063 :

L'Agenda africain de développement table sur sept axes principaux qui expriment l'aspiration du Continent africain à réaliser le développement durable. Ces axes sont comme suit :

1. Une Afrique qui jouit de la prospérité basée sur la croissance globale et le développement durable.



2. Un Continent intégré, politiquement uni, et dépendant des principes supérieurs de l'unité africaine globale et sur la vision de la renaissance africaine.
3. Un Continent régi par le pouvoir rationnel et démocratique, le respect des droits de l'homme, la justice et la souveraineté de la loi.
4. L'Afrique est un continent convaincu de la paix et de la sécurité.
5. Un Continent à forte identité culturelle, dont les États disposent de patrimoine et de valeurs communs.
6. Un Continent qui conduit ses peuples vers le développement par la promotion des capacités inhérentes de la femme et des jeunes.
7. Une Afrique considérée comme l'auteur et le partenaire scientifique fort et influent.

**Les axes du plan :**

**Le premier axe : l'Afrique jouit d'une prospérité basée sur la croissance globale et sur le développement durable :**

L'Afrique aspire devenir en 2063 un continuant prospère qui dispose des moyens et des ressources nécessaires pour relancer le développement. Cela aura lieu par l'éradication de la pauvreté par la transformation sociale et économique du continent, de sorte que les peuples africains disposent d'un haut niveau relativement aux conditions de vie et

du bien-être. Il faut donc assurer aux citoyens un bon enseignement et des habilités soutenues par la science, la technologie et l'innovation afin de pouvoir réaliser la société du savoir et pour que les villes deviennent des centres d'activités culturelles et économiques, équipées d'une infrastructure moderne. Également pour que les peuples parviennent à obtenir tous les besoins de première nécessité, dont le logement convenable, l'eau potable, le drainage sanitaire, l'énergie, les services publics, la technologie des communications et la technologie de l'information. Les économies seront transformées sur le plan structurel pour créer une croissance conjointe et assurer des chances d'emploi appropriées, sachant que l'agriculture moderne participe à l'augmentation de la production, de la productivité et de la valeur ajoutée et par conséquent au bien être de l'agriculteur, à l'épanouissement national et à la sécurité alimentaire.

Il faut aussi veiller à assurer un environnement et des systèmes écologiques sains, ainsi que et des économies et des sociétés locales capables d'affronter les changements climatiques.

En 2063, la performance des pays africains les classera parmi les meilleurs États, quant à la qualité universelle des modes de vie. Cela aura lieu grâce aux stratégies de croissance globale, à la création des chances



d'emploi, à l'augmentation de la production agricole et des investissements dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation, à l'égalité entre les deux sexes, à l'autonomisation de la jeunesse, à l'assurance des services essentiels y compris la santé, la nourriture, l'enseignement, le logement, l'eau potable et le drainage sanitaire.

L'Afrique participe actuellement à moins de 5% des dégagements mondiaux de carbone, et pourtant elle assume la plus grande charge de ses effets. C'est pourquoi l'Afrique devrait affronter le défi mondial du changement climatique en déterminant les priorités d'adaptation dans tous ses travaux en tirant profit des habilités des différentes spécialisations et de la subvention suffisante (technologie à prix raisonnable, évolution, transfert, construction des capacités et des ressources financières et techniques) pour garantir l'exécution des démarches prises en faveur de la survie des catégories les plus défavorisées et pour réaliser le développement durable et l'épanouissement commun.

L'Afrique cherche à participer aux efforts mondiaux déployés pour atténuer le changement climatique, en vue de réaliser le développement durable au niveau du continent. C'est pourquoi l'Afrique devrait parler en une seule voix et soutenir l'unité de l'objectif, en présentant sa position et ses intérêts en ce qui

concerne les changements climatiques. Elle doit également recourir à l'usage équitable et durable et à la gestion des ressources aquatiques pour réaliser le développement socioéconomique, et la coopération régionale.

Le deuxième axe : un continent intégré, politiquement uni qui s'appuie sur les principes supérieurs de l'unité africaine globale et sur une vision de la renaissance africaine :

Les États africains cherchent depuis 1963 à réaliser l'unité africaine globale qui s'appuie sur la liberté, l'indépendance politique et économique, l'autodépendance, l'autonomie des peuples africains et le pouvoir démocratique. L'Afrique doit être unifiée, indépendante, jouissant de la souveraineté et capable de dépendre sur soi. L'unité politique de l'Afrique sera le couronnement du processus de complémentarité, et sera incarnée par la liberté du déplacement, la création d'Institutions continentales, et la réalisation de la complémentarité économique totale. Au début de 2030, un consensus unanime sur la forme du gouvernement et des Institutions continentales devrait exister, afin de soutenir la croissance, la complémentarité africaine, la transformation technologique, le commerce interétatique et le développement économique.

Cela comprendra les réseaux de chemin de fer ultra-rapide, les routes, le transport maritime, le trans-



port aérien, en plus de la technologie des communications, de la technologie de l'Information et l'économie digitale évoluée. Il y aura également des voies ferrées continentales rapides qui lient toutes les villes et les capitales du Continent en plus des routes rapides avoisinantes comprenant des pipelines de brut, de gaz et d'eau, ainsi que des câbles à la technologie de l'Information et à la technologie des communications et autres de l'infra structure. Cela doit encourager le façonnement et l'évolution des habilités d'industrialisation, de technologie, de recherches, d'évolution, de complémentarité, de commerce et d'investissements interétatique africains ainsi que du tourisme. Cette infrastructure sera témoin de l'épanouissement du commerce africain interétatique pour passer de moins de 12% en 2013 à 50% à peu près au début de l'an 2045 et cela encouragera la croissance des sociétés africaines de niveau mondial.

Le troisième axe : une Afrique capable régie par le pouvoir rationnel, la démocratie, le respect des droits de l'homme, de la justice et de la souveraineté de la loi :

Au début de 2063, l'Afrique sera parvenue à approfondir la culture du pouvoir rationnel, des valeurs de la démocratie, de l'égalité entre les deux sexes, du respect des droits de l'homme, de la justice et de la souveraineté de la loi. Les habitants du

Continent pourront jouir de la facilité d'arriver, au moment propice, aux tribunaux et aux organismes juridiques indépendants qui se chargeront d'assurer la justice sans crainte ni privilèges et sans corruption ou fuite des sanctions. L'Afrique sera le Continent des Institutions qui se mettra au service de son peuple. Les habitants participeront à la réalisation du développement social, économique et politique et il existera un commandement qui encourage la transformation dans tous les domaines (politique, économique, religieux, culturel, académique, des jeunes et de la femme) et dans toutes les Institutions locales, régionales et continentales.

Le quatrième axe : l'Afrique, un continent qui jouit de la paix et de la sécurité :

Au début de l'an 2020, il existera des mécanismes capables de régler pacifiquement les conflits et de remplir leurs missions à tous les niveaux, protégés par la culture de la paix et de la tolérance dont jouiront aussi bien les enfants que les jeunes en Afrique. C'est pourquoi l'Afrique aspire à ce que le Continent en 2063 soit un Continent dans lequel s'enracine la culture des droits de l'homme et de la démocratie, de l'égalité entre les deux sexes, de l'intégration et de la paix. Un Continent où tous les citoyens jouissent du bien être et de la sécurité. Un Continent qui dispose de mécanismes qui activent la sécu-



rité sociale. Le Continent est destiné à être témoin d'une amélioration de la sécurité humaine avec une grande baisse des crimes violents et l'Afrique sera complètement vide des conflits armés, du terrorisme, de l'extrémisme, du fanatisme, de la violence et également des stupéfiants et de la traite des êtres humains, ainsi que du crime organisé et d'autres crimes, dont le trafic des armes et la piraterie.

**Le cinquième axe : l'Afrique est un Continent à identité culturelle forte et solide et dispose de valeurs et de mœurs communes :**

L'unité africaine, l'histoire, le sort, l'identité et le patrimoine communs, le respect de la variété religieuse, la conscience du peuple africain et sa volonté sont tous bien enracinés. L'Afrique ambitionne au début de 2063 de voir l'unité africaine globale et tout à fait enracinée. Elle ambitionne aussi que la renaissance atteigne son apogée et qu'existe une diversité de culture, de patrimoine, de langues et de religion. Les exemples saillants de l'unité africaine seront enseignés dans tous les programmes scolaires, tout en s'intéressant aux agents culturels (le patrimoine, le folklore, les langues, le cinéma, la musique, le théâtre, les Lettres, les arts et l'innovation africaine) qui jouent un grand rôle dans le bien être, l'épanouissement, la culture et le patrimoine mondial. Les langues africaines représentent

une base à la gestion et à la complémentarité, alors que les valeurs africaines représentées dans la famille et la société, dans le travail sérieux, dans le respect mutuel et dans l'attachement social D'autre part les étapes de travail de seront fortement enracinées. La culture, le patrimoine et les antiquités extirpés doivent être rapatriés. La culture, le patrimoine, l'identité commune et le sort doivent être l'axe de toutes les stratégies africaines afin de réaliser la renaissance africaine. L'Afrique sera un continent où la femme et les jeunes joueront un rôle important en tant que catalyseur du changement.

Les mécanismes du dialogue et de la communication entre les générations seront posés pour garantir la capacité de l'Afrique à s'adapter aux changements socioculturels.

**Le sixième axe : l'Afrique est un continent où les peuples dirigent le développement, par l'élan des capacités inhérentes de la femme et de la jeunesse :**

Tous les citoyens de l'Afrique participent à la prise de décision dans tout ce qui concerne les aspects du développement social, économique, politique et écologique.

L'Afrique ambitionne au début de l'an 2063 de devenir un continent cosmopolite, en mesure d'assimiler tout le monde et où aucun enfant, femme, ou homme ne se trouve exposé à la privation ni à l'exclusion, à



cause de la race, de l'affiliation politique, de la religion, de l'affiliation ethnique, du lieu de résidence ou de l'âge. L'Afrique accorde un grand intérêt aux enfants et œuvre en vue d'autonomiser la femme pour qu'elle puisse remplir le rôle qui lui est assigné dans tous les domaines. Elle veille à assurer une égalité totale entre les deux sexes dans tous les domaines de la vie et tient à ce que toutes les catégories des jeunes jouissent de la participation et de l'autonomisation. Toutes les formes de violence (sociale, économique et politique) contre les femmes et contre les jeunes filles prendront fin, et elles jouiront toutes des droits de l'homme. Cela signifie que toutes les pratiques nuisibles, à l'exemple de la circoncision des femelles, du mariage des enfants, prendront fin, et toutes les barrières qui empêchent les femmes et les jeunes filles de vivre en bonne santé et de suivre leurs études seront supprimées. Il est à noter que les femmes occupent 50% des postes publics obtenus par élection à tous les niveaux, ainsi que la moitié des postes administratifs dans les deux secteurs public et privé.

Au début de 2063, les enfants africains seront autonomisés conformément à la Charte de l'Union africaine des droits de l'enfant.

L'Afrique sera le Continent où les talents des enfants et de la jeunesse seront développés et la Charte de l'Union africaine des droits de la

jeunesse sera totalement exécutée.

Le chômage des jeunes prendra fin et la jeunesse africaine pourra parvenir à l'enseignement, à l'entraînement, aux habilités, à la technologie, aux services sanitaires, aux chances de travail, aux chances économiques, aux activités de divertissement, à la culture en plus des ressources financières qui leur permettront de profiter de toute leur capacité.

Le septième axe : l'Afrique en tant qu'auteur et partenaire mondial fort et influent :

L'Afrique cherche à devenir une puissance unie et influente au niveau mondial, de par sa qualité d'auteur et de partenaire puissant et efficace, confirmant l'importance de l'unité africaine et la solidarité face à l'intervention étrangère continue et les tentatives de diviser le continent. L'Afrique de 2063 aspire à devenir une grande puissance sociale, politique et économique dans le monde et un partenaire actif sur le même pied d'égalité avec les autres parties, en ce qui concerne les affaires mondiales et au sein des Institutions multipartites, capable d'affronter toutes les formes de la ségrégation raciale, de défendre les intérêts africains, de continuer à parler d'une seule voix, et d'œuvrer de façon collective pour activer l'action conjointe sur l'échiquier international. L'Afrique continue à appeler à la réforme des Nations Unies et des autres Institutions





mondiales, surtout le Conseil de Sécurité, afin de rectifier l'injustice historique à l'égard de l'Afrique, seule région qui n'est pas représentée au Conseil.

Les éléments qui garantissent le succès du plan :

La capacité d'exécuter l'agenda 2063 et de réaliser son succès requiert quelques éléments d'autonomisation pour la transformation en Afrique. Ces éléments sont comme suit :

- Mobiliser les peuples africains, et réaliser la communication et la sensibilisation efficace, ainsi que du dialogue continu et global relativement à l'Agenda 2063.
- Mobiliser les ressources africaines de financement et accélérer le processus de transformation.
- Réaliser la paix et la sécurité, évoluer l'infrastructure et le pouvoir démocratique et promouvoir les institutions continentales.
- Édifier une vision claire, un commandement responsable, soumis à l'interrogatoire, ainsi que des institutions de développement à travers des mécanismes capables de procéder à la planification, l'exécution, le recensement et l'évaluation à tous les niveaux.
- Activer les capacités africaines de la planification du développement africain, assurer des services publics dans les deux sens, celui des employés et celui des professionnels, et promouvoir les institutions régionales et continentales.
- Œuvrer en vue de changer les positions et les mentalités, afin de promouvoir les valeurs africaines en dépendant sur soi et sur la solidarité par un travail sérieux et collectif. Adopter les meilleures pratiques en vue de former le modèle africain de la transformation et du développement.



## Rôle de la CEDEAO dans la mise à exécution de l'Agenda 2063

Par : Mady Par : *Mady Ibrahim Kanté*  
*Chercheur en Doctorat – Université du Caire*

### Introduction :



**D**epuis la transformation de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) en l'Union africaine (UA) à la fin des années 90 du siècle passé, cette nouvelle entité cherche à atteindre un ensemble d'objectifs. Parmi ces objectifs, figure le fait de réaliser davantage d'unité et de solidarité entre les États africains, en freinant les différends et les conflits sanglants qui bouleversent le Continent noir et, par conséquent, d'accélérer le processus de complémentarité politique, économique et sociale pour exterminer la pauvreté et mettre les États africains sur la voie de la croissance et du développement durable. C'est pourquoi en octobre 2011, une nouvelle initiative de partenariat pour le développement de l'Afrique, le NEPAD, a été lancée de concert avec les organisations régionales. Celles-ci, à leur tour, se sont empressées de mettre en vigueur l'accord d'Abuja et de créer le groupe économique africain. Reste que l'UA procède à une coordination et à une coopération avec les organisations économiques régionales pour donner élan aux initiatives de développement.

La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) cherche à augmenter les investissements, à ouvrir des marchés entre les États membres et, plus tard, à nouer une coopération entre ces derniers et l'UA en ce qui concerne les initiatives de développement.

### 1- La relation entre la CEDEAO et l'UA :

Les organisations régionales, comme la CEDEAO, sont plus à même de communiquer directement avec l'UA que les États individuels. C'est pourquoi l'UA essaye de faire une coordination avec ces organisations dans les domaines relatifs au développement, à la paix et à la sécurité.

Comme la CEDEAO a pour principes capitaux la complémentarité économique et le développement durable, elle tient à libéraliser le commerce. Ces principes ne peuvent être cristallisés que par l'abolition des obstacles douaniers et non douaniers, susceptibles d'entraver le déplacement libre des fac-



teurs de productions entre les États membres, et par la coordination directe avec l'UA au niveau des initiatives de développement. Cela doit aller de pair avec l'engagement de la CEDEAO à appliquer une politique commerciale conjointe vis-à-vis des autres États africains.

En fait, la CEDEAO a coopéré avec l'UA dans maintes initiatives qui élaborent des plans stratégiques et des programmes exécutifs pour le développement socio-économique, dont le programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Là, la CEDEAO et l'UA se sont focalisées sur les secteurs de l'agriculture, de la métallurgie, de l'industrie pharmaceutique, de l'industrie, des sciences nucléaires, des communications, de la technologie de l'information et du transport. Ensuite, les programmes du développement technologique présente des rapports techniques au parlement de la CEDEAO, ainsi qu'au comité technique qui y relève.

Afin de mettre en vigueur les activités du NEPAD sur le plan national, la CEDEAO a encouragé ses États membres à fonder des unités pour l'application locale de ce programme. Certains États africains, dont le Nigeria, ont créé un ministère fédéral de coopération et de complémentarité africaines pour mettre cette entrée en œuvre. Ces unités cherchent à profiter et à promouvoir les compétences aux recherches d'un

État donné pour en faire un centre de rayonnement régional ou continental, appelé « centre d'excellence ». Notons qu'un centre d'excellence dans le domaine de l'embryologie a été établi au Ghana. Le plan du NEPAD vise à établir des centres d'excellence dans les domaines du laser et des sciences de l'espace. Notons aussi que la CEDEAO coopère avec l'UA dans les domaines du développement et de la sécurité qui débouchent dans l'intérêt des États membres de la Communauté.

### 2- Les accords conclus entre la CEDEAO et l'UA :

Citons, entre autres :

a- Un accord dans le domaine du développement socio-économique et de l'infrastructure ;

b- Un accord dans le domaine de l'ordre et de la paix qui comprend toutes les initiatives ayant trait à ce domaine et qui implique la coopération entre les deux entités ;

c- Un accord dans le domaine de la gestion des conflits et des différends de la région de l'Ouest de l'Afrique ;

d- Un accord relatif aux aides humanitaires assurées lors des sinistres.

### 3- L'agenda de la CEDEAO relatif au développement :

Depuis sa fondation, la CEDEAO tendait à la complémentarité économique régionale des États membres, à l'optimisation de l'infrastructure



des États de l'Ouest de l'Afrique, et à l'extinction des guerres civiles qui détruisent la région et desquelles ont souffert maints pays. Elle a pris une étape vers l'unité économique qui se distingue par la libéralisation du commerce interétatique. Elle est également parvenue à annuler tous les obstacles douaniers et non douaniers face au déplacement des facteurs de production parmi les États membres. Fin 2000, 8 États seulement ont annulé les obstacles douaniers sur les articles fabriqués, alors que 12 États ont annulé les obstacles non douaniers. Quant au déplacement des facteurs de production, des mesures importantes ont été prises, dont l'émission du passeport unifié et l'annulation des visas entre tous les États membres.

La CEDEAO a joué un rôle axial dans maintes causes régionales, surtout en ce qui concerne l'ordre et la paix, et l'extinction des guerres civiles qui ont éclaté depuis des décennies. Ainsi, elle est parvenue à rétablir la stabilité et à faire régner la démocratie au Sierra Leone et au Libéria. À présent, elle essaye de trouver un règlement définitif à plusieurs problèmes qui obstruent le développement régional, dont le terrorisme. En fait, le terrorisme est devenu un véritable danger qui menace le processus du développement de la CEDEAO, notamment depuis le début du nouveau millénaire. Les activités terroristes répandues dans

la région de l'Ouest de l'Afrique ébranlent son avenir. À cela s'ajoutent l'instabilité politique issue de la fragilité des régime, la faiblesse de la communauté civile, la corruption dans laquelle se noient les institutions nationales, les bouleversements dans la volonté politique, et la précarité économique de la majorité des États de l'Ouest de l'Afrique.

#### 4- La relation entre l'agenda de la CEDEAO relatif au développement et l'Agenda 2063 de l'UA :

L'Agenda 2063 de l'UA comprend une vision claire de l'Afrique. Cette vision cinquantenaire divisée en périodes est le fondement de la planification stratégique au sein de l'UA, en collaboration avec toutes les organisations régionales africaines, dont la CEDEAO qui est l'une des plus puissantes, quant à la mise en œuvre des plans des initiatives de développement, de la complémentarité économique et politique, et de la gestion des conflits, des différends et des crises.

En fait, les organisations régionales sont plus efficaces que l'UA dans l'application des projets et initiatives de développement aux échelles nationale et régionale. Comme dans le cas du NEPAD, la CEDEAO est parvenue à mettre à exécution une grande partie des projets du NEPAD sur les plans régional et international.

D'après l'expérience et les consta-



tations du NEPAD, l'UA commence à compter sur les organisations régionales, qui sont devenues puissantes, et le Continent noir, qui commence à parler comme un seul homme, sera une puissance mondiale, puisqu'il a pu mobiliser les voix en faveur d'un programme commun. Ce programme sera le point de départ au développement et au progrès de l'Afrique. Ainsi, les institutions régionales africaines, œuvrant dans les domaines de la politique et du développement, sont devenues tellement robustes que l'UA les prend pour le pilier de la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

C'est depuis le seuil du nouveau millénaire que l'UA a commencé à encourager les organisations régionales à devenir plus puissantes et plus efficaces, et à l'aider à mettre à exécution les plans des initiatives de développement et à bâtir la paix. La CEDEAO est l'une des organisations régionales qui ont réussi ces domaines dans une certaine mesure.

Et puisque la CEDEAO a mis en œuvre beaucoup d'initiatives de développement qui ressemblent à celles de l'Agenda 2063, l'UA a donc besoin d'une coopération directe avec la CEDEAO, comme elle a besoin de profiter de ses expériences à ce niveau.

Nous pouvons dire que l'UA comptera sur la CEDEAO pour appliquer l'Agenda 2063 dans la région de l'Ouest de l'Afrique, en

fonction des efforts prodigués par la Communauté pour établir la complémentarité économique régionale et pour gérer les conflits intérieurs qui entravaient le développement de la région depuis plus de trois décennies.

Cependant, pour que la CEDEAO puisse mettre en vigueur l'Agenda de l'UA, il faudra un ordre du jour qui ne contrecarre pas les initiatives du développement de cette première. En fait, la CEDEAO a élaboré des plans pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 sur les plans régional et national, comme elle a créé des communautés économiques au sein de la région. Sur le plan régional, la CEDEAO a assigné à la Banque du développement de l'Ouest de l'Afrique et à la Banque d'investissement un rôle principal.

Sur le plan communautaire et culturel, les langues locales seront des instruments importants pour consolider le développement et la complémentarité économique, et pour faciliter le déplacement des personnes et des articles entre les États de l'Ouest de l'Afrique. Il s'agit des langues locales courantes dans la région qui peuvent servir de moyens de communication et de déplacement libre entre les États membres de la CEDEAO.

Sur le plan culturel, la région de l'Ouest de l'Afrique jouit d'une variété culturelle riche, ce qui amène la CEDEAO à bâtir des communautés



globales et à affermir les valeurs culturelles, car cette variété culturelle africaine peut contribuer dans une large mesure à l'application de l'Agenda 2063.

**Conclusion :**

L'Agenda 2063, qui constitue une initiative de développement élaborée par l'UA, est le résultat du statu quo et de la mondialisation imposée aux États en développement, et notamment les États africains. Cet Agenda englobe tous les principaux champs qui servent les politiques de développement et de progrès, dont le renforcement des compétences des institutions continentales, ainsi que de la complémentarité politique, économique et monétaire au niveau du Continent, en plus de la coordination entre les politiques qui visent à assurer les services sociaux de première nécessité, soit la santé, l'enseignement, la protection sociale, les communications et l'électricité.

La mise en œuvre de l'Agenda exige une coopération collective au ni-

veau du Continent, mais comme le contact des États africain avec les organisations économiques régionales est plus efficace que leur contact avec l'UA, une coopération directe entre l'UA et ces organisations expérimentées dans le domaine des initiatives de développement est impérieuse. Par exemple, la coopération avec la CEDEAO, qui détient une large expérience dans les domaines de l'établissement d'une région sans-frontière, pacifique, épanouie et cohérente, et de l'aptitude des gens à exploiter et à profiter des ressources gigantesques en créant des chances de développement durable et en sauvegardant l'environnement, est fort requise.

Nous pouvons même dire que la CEDEAO est l'un des instruments de la mise à exécution de l'Agenda 2063. Mais la question qui se pose : l'UA est-elle capable d'aménager un climat de coopération avec les organisations régionales africaines pour mettre en œuvre son Agenda ?

## L'Égypte fête la Journée de l'Afrique

Par : Ramadan Qorani Mohammed  
Directeur de la rédaction - Perspectives Africaines



L'appartenance de l'Égypte à son milieu africain dépasse les dimensions géo-historiques classiques, d'autant plus que cette appartenance a constitué, au long des siècles, un composant principal de l'identité égyptienne et un élément axial de la formation des traits culturels de la personnalité égyptienne.

L'identité africaine de l'Égypte et son appartenance au Continent noir ont été confirmées par la teneur de la nouvelle Constitution égyptienne. « L'Égypte est le don du Nil au Égyptiens et le don des Égyptiens à l'humanité », indique la première phrase du prologue.

En fait, l'Égypte arabe, avec le génie de sa position géographique et de son histoire, est le cœur du monde entier. Elle est le point de rencontre des civilisations et des cultures du monde, comme elle est au carrefour de ses routes maritimes et de ses contacts. Elle est la tête de l'Afrique qui donne sur la Méditerranée et l'embouchure de son plus grand fleuve : le Nil.

L'article (1) de la Constitution vient affirmer ces valeurs et principes historiques en annonçant que « le peuple égyptien est une partie de la communauté arabe et œuvre en faveur de sa complémentarité et de son unité. Elle est également une partie du monde islamique qui appartient au continent africain, tout en étant fière de son étendue asiatique, et qui contribue au façonnement de la civilisation humaine ».

Quiconque contemple ces textes constitutionnels trouve qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'un contexte plus global des liens de l'Égypte avec son milieu africain, soit l'unité civilisationnelle. C'est à la lueur de ce contexte qu'on peut comprendre les festivités annuelles de l'Égypte à l'occasion du Journée de l'Afrique. Les festivités cette année sont distinguées par la multiplicité des activités et des travaux.

### Un programme national mettant en relief l'appartenance africaine de l'Égypte

À l'occasion de la célébration de la Journée de l'Afrique, le 25 mai de chaque année, le ministère des Affaires étrangères a baptisé un programme national intégré qui met en relief l'appartenance africaine de l'Égypte. Ce programme est concomitant avec une campagne médiatique pour faire savoir le rôle de l'Égypte dans le soutien des causes africaines. La célébration de la





Journée de l'Afrique cette année a une importance particulière : elle coïncide avec le choix de l'Égypte comme représentante du Continent africain au Conseil de Sécurité pour les années 2016-2017. Elle coïncide également avec le choix de l'Égypte comme représentante des États du Nord de l'Afrique dans le Conseil de paix et de sécurité relevant de l'UA pour la période 2016-2018.

Le porte-parole du ministère égyptien des Affaires étrangères, Ahmed Abou Zeid, a déclaré que le ministère devait organiser une réception le mercredi 25 mai 2016, à la quelle devait assister les membres du corps diplomatique africain, les directeurs des organisations et institutions africaines œuvrant en Égypte, en plus des représentants des universités, des centres, des organismes et des compagnies concernés par les affaires africaines.

Le ministère, a-t-il ajouté, devait lever les drapeaux des États africains de l'UA avec celui de l'Égypte, comme il devait organiser des festivités parallèles dans les États africains accrédités.

En ce qui concerne la campagne médiatique, Abou Zeid a affirmé qu'elle devait démarrer le dimanche 22 mai sous le thème de « L'Afrique : le Continent de la résistance et de l'espoir », et devait se poursuivre jusqu'au 25 mai. Le premier jour, a-t-il précisé, serait consacré à la connaissance faite des fondateurs de l'OUA ; le deuxième à

la description des institutions de l'action africaine conjointe ; le troisième à la mise en exergue du rôle égyptien en Afrique jadis et naguère ; le quatrième à la connaissance faite des plus importantes personnalités africaines et leurs contributions dans le soutien des causes africaines. À la fin de la campagne, le ministre égyptien des Affaires étrangères, Sameh Choukri, devait jeter la lumière sur l'intérêt porté par la politique extérieure égyptienne à l'Afrique et à ses causes, ainsi que sur la perspective égyptienne vis-à-vis de l'avenir de l'Afrique.

Sur le plan intérieur, le ministère a élaboré un programme intensif de travaux qui devait être tenus au cours du mois de mai, de concert avec les ministères de la culture, du tourisme, du sport et de l'enseignement supérieur, en plus de l'Organisme général pour l'Information (OGI). De concert également avec les ambassades des États africains, la mission de l'UA et nombre d'organisations et d'associations concernées. Parmi ces travaux, figurent un colloque tenu à la Faculté des sciences politiques à l'Université du Caire sous le thème de « Ici l'Afrique », et une conférence intitulée « L'Afrique : nouvelles perspectives », organisée à l'Institut des recherches et des études africaines.

Festivités de « Les jeunes du Continent : la force de changement »

Pour le second an de suite, la Faculté de l'économie et des sciences



politiques a organisé un colloque sous le slogan de « Ici l'Afrique ». Le thème de cette année est « Les jeunes du Continent : force de changement ». Dans un communiqué de presse émis par la Faculté, ce colloque affirme l'intérêt qu'elle porte à l'interaction continentale, comme il s'adapte aux activités scientifiques de la Faculté sur les jeunes. Les séances devaient traiter des l'attitude des gouvernements africains et des institutions régionales et internationales vis-à-vis de la force des jeunes, d'autant plus que ces derniers représentent 65% des habitants de l'Afrique.

Ont assisté à cette activité les ministres égyptiens de la jeunesse et de l'immigration, le président de l'OGI, et un nombre d'ambassadeurs africains, de députés au Parlement et des responsables du commissariat de l'UA en Égypte et de la Banque africaine, pour exposer leurs visions et leurs projets relatifs aux jeunes.

#### L'OGI participe à la Journée de l'Afrique

Dans le cadre de ses efforts déployés pour appuyer et promouvoir les relations égypto-africaines aux échelles médiatique, politique et culturelle, l'Organisme général pour l'Information (OGI) a participé aux festivités de la Journée de l'Afrique, organisées par le ministère des Affaires étrangères. Le ministère a

baptisé cette année un programme national intégré pour mettre en exergue l'appartenance africaine de l'Égypte.

À ce propos, le président de l'OGI, Salah Abdel-Sadeq, a mis l'accent sur l'importance de la dimension africaine dans l'action et les activités de l'Organisme sur les plans intérieur et extérieur, partant de la foi en l'identité africaine de l'Égypte.

#### Le ministère de la jeunesse fête un ensemble de programmes et d'activités en faveur des jeunes

À l'occasion de la Journée de l'Afrique qui coïncide cette année avec le 53<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), le ministère de la jeunesse et du sport a organisé une grande festivité sous le thème de « Un seul Continent.. Un seul rêve ».

Ont assisté à cette festivité les membres du corps diplomatique africain et du bureau de l'UA au Caire, en plus des responsables des affaires africaines au ministère des Affaires étrangères, et le conseiller culturel du Tchad, dont le pays préside la présente séance de l'UA.

Les festivités ont compris un colloque sur le passé, le présent et l'avenir de l'Afrique, présidé par l'ex-doyen de l'Institut des recherches et des études africaines, membre du parlement égyptien et du parlement africain, Prof. Dr. Al-Sayed Feleifel.